



MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune de Puy Saint Vincent
195, route des Alberts - 05290 PUY SAINT VINCENT - Tél : 04.92.23.30.66
Mail : info@mairie-puy-saint-vincent.fr - Site : www.mairie-puy-saint-vincent.fr

**RENOVATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A
USAGE D'HABITATION**

594 ROUTE DES PRES
05290 PUY SAINT VINCENT

REGLEMENT DE LA **C**ONSULTATION

MAÎTRE D'OEUVRE :

SOPHIE PROT ARCHITECTURE – prot.sophie@gmail.com - 0608603756



SOPHIE PROT
ARCHITECTURE

SOMMAIRE

1	OBJET DU MARCHÉ.....	3
1.1	Objet du marché	3
1.2	Division en lots.....	3
1.3	Délai d'exécution du marché.....	3
2	IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS	3
2.1	Identification du maître d'ouvrage.....	3
3	CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	3
3.1	Visite du site obligatoire	3
3.2	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	4
3.2.1	Transmission électronique	4
3.2.2	Transmission sous support papier.....	4
4	PROCÉDURES DE PASSATION DU MARCHÉ	5
4.1	Procédures de passation du marché	5
5	RETRAIT ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	5
5.1	Retrait et contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	5
6	PIÈCES À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE	5
6.1	Capacité économique et financière	5
6.2	Capacité technique et professionnelle	5
7	CONTENU DES OFFRES	5
7.1	Une offre financière	6
7.2	Une offre technique	6
8	JUGEMENT DES OFFRES	6
8.1	Critères, sous-critères et pondération.....	7
9	DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE RETENU À LA SUITE DE LA CONSULTATION.....	7
9.1	Documents à fournir par le soumissionnaire susceptible d'être retenu à la suite de la consultation..	7

1 OBJET DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Objet du marché : rénovation d'une maison de village à usage d'habitation – Réf : 2026-10

1.2 Division en lots

- Démolition,
- Maçonnerie,
- Plâtrerie-Doublages-Isolation,
- Menuiseries,
- Carrelages- Faïence
- Plomberie - Sanitaires
- Ventilation - Extraction
- Couvertures
- Electricité
- Peinture-Finitions

1.3 Délai d'exécution du marché

- à compter du 15/03/2027 et jusqu'au 15/10/2027

2 IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS

2.1 Identification du maître d'ouvrage

- Désignation du pouvoir adjudicateur : Mairie de Puy Saint Vincent
195, route des Alberts - 05290 PUY SAINT VINCENT
Tél : 04.92.23.30.66 - Mail : info@mairie-puy-saint-vincent.fr

3 CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

- En procédure adaptée
Date et heure limites de remise des candidatures et offres :
 - le 30/11/2026 • à 12h.

3.1 Visite du site obligatoire

Une visite du site est obligatoire pour la remise de l'offre :

- dates imposées : **le mardi 3/11 de 14h à 17h et le mercredi 4/11 de 9h à 12h**

Les soumissionnaires doivent prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Puy St Vincent préalablement en adressant un courriel à Mr. PONS : amenagement@mairie-puy-saint-vincent.fr

À l'issue de la visite, une **attestation de visite** fournie au présent règlement de consultation sera complétée et visée ; elle **devra impérativement être jointe à l'offre**.

3.2 Conditions d'envoi ou de remise des plis

3.2.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.info

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Puy Saint Vincent
195 route des Alberts
05 290 PUY SAINT VINCENT

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Une signature manuscrite est possible, les pièces signées doivent être produites au moment de la remise des offres ou au plus tard lors du dernier tour de négociation.

3.2.2 Transmission sous support papier

- La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

4 PROCÉDURES DE PASSATION DU MARCHÉ

4.1 Procédures de passation du marché

Type de procédure :

- appel d'offres adapté

5 RETRAIT ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

5.1 Retrait et contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le retrait du dossier de consultation se fait par téléchargement sur le profil d'acheteur.

- Le présent règlement de consultation ;
- les pièces de l'offre financière à compléter (acte d'engagement, cadres de DPGF) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- les pièces graphiques du maître d'œuvre ;

6 PIÈCES À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

6.1 Capacité économique et financière

- Chiffre d'affaires global du candidat et chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;
- preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et décennale ;
- bilans concernant les trois dernières années.

6.2 Capacité technique et professionnelle

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
- description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public.

7 CONTENU DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire concernant le lot pour lequel il remet une offre comprendra les pièces suivantes.

7.1 Une offre financière

- L'acte d'engagement : cadre joint au DCE à compléter par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'entreprise.
Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants.
En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L2193-4, L2193-5 et R2193-1 du code de la commande publique, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un par sous-traitant.
Ce formulaire est téléchargeable sur le site www.economie.gouv.fr (DAJ / Formulaires - Marchés publics).
Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article R2193-1 du code de la commande publique.
- le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et/ou de Bordereau des Prix Unitaires/Détail Estimatif (BPU/DE) ci-joint à compléter sans modification.
Ces cadres sont à chiffrer ligne à ligne (les postes regroupés, les postes non chiffrés rendront l'offre irrégulière).
Pour chaque prestation détaillée dans le cadre de DPGF, les soumissionnaires indiqueront les quantités, les prix unitaires et le total HT.
Les quantités éventuellement fournies par la maîtrise d'œuvre sont données de manière indicative (il appartient aux soumissionnaires de les vérifier et ils disposent de la liberté de les rectifier s'ils le jugent nécessaire).
Dans le cas d'un groupement conjoint, les candidats devront préciser dans l'annexe à l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux en s'inspirant du cadre de la DPGF.
Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à la rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.2 Une offre technique

L'offre (ou mémoire) technique devra être concise et ne pas dépasser pages, hors la présentation des curriculums vitae. Elle se composera des éléments suivants :

- critère « valeur technique » :
 - sous-critère « moyens humains, matériels et techniques » :
 - sous-critère « méthodologie » :
 - sous-critère « organisation ».
- critère « performances en matière de protection de l'environnement » :
 - moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances,
 - gestion des déchets de chantier (tri, évacuation, valorisation),
 - moyens mis en œuvre pour assurer la propreté du chantier.
- critère « délais d'exécution » :
 - moyens mis en œuvre pour le respect des délais,
 - proposition d'amélioration des délais contractuels.
- critère « sécurité de chantier » :
 - moyens mis en œuvre pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des compagnons.
 - moyens mis en œuvre pour la sécurité des tiers (voisinage, passants, occupants, etc.),
 - moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité anti-intrusion et incendie du chantier.

8 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

8.1 Critères, sous-critères et pondération

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et de leur pondération respective :

- le prix
- la valeur technique
- les performances en matière de protection de l'environnement
- les délais d'exécution
- l'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché

Ces critères d'attribution retenus doivent pouvoir être appliqués tant aux variantes qu'aux offres de base.

9 DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE RETENU À LA SUITE DE LA CONSULTATION

9.1 Documents à fournir par le soumissionnaire susceptible d'être retenu à la suite de la consultation

Pour l'application des articles L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique, le soumissionnaire susceptible d'être retenu devra fournir :

- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées aux articles L2141-1 et L2141-4 du code de la commande ;
- les certificats fiscaux et sociaux ;
- les pièces prévues aux articles R1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail ;
- un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion ; lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés ;
- l'acte d'engagement constituant le marché daté et signé électroniquement par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'/des entreprise(s).